

Tarifs fédéraux (saison 2017-2018)



1. Clubs

| | Civils | Scolaires |
|------------------------------|--------|-----------|
| Affiliation | 46 € | 20 € |
| Première année d'affiliation | 15 € | |

2. Joueurs

| | Montant | Part FFSc | Part Comité |
|--|---------|-----------|-------------|
| Licence | 40 € | 30 € | 10 € |
| Licence-découverte (1 ^{re} saison d'affiliation uniquement) * | 20 € | 14 € | 6 € |
| Licence 18-25 ans (nés entre 1992 et 1999) | 12 € | 7 € | 5 € |
| Licence moins de 18 ans (nés en 2000 et après) ** | 8 € | 5 € | 3 € |
| Licence-jour pour les tournois classiques *** | 5 € | 5 € | 0 € |

* La licence-découverte prise après le Championnat de France Promotion (Vichy) reste valable pour la saison suivante

** Pour les poussins (nés en 2007 et après), la licence à 8 € est obligatoire pour participer aux épreuves fédérales

*** La licence-jour donne droit à 5 € de réduction pour la prise d'une licence "complète" dans les deux mois suivants

Les redevances fédérales doivent être envoyées à :

**16 bd de la Pomme
13011 Marseille**
en précisant l'objet
de votre envoi :
FFSc - Clubs
FFSc - Licences
ou **FFSc - Compta TH**

3. Tournois : montant maximal d'inscription par joueur et par partie

| | Montant | La dotation comprend : |
|---|---------|---|
| Tournois dotés, dotation au minimum égale à 20% des droits d'engagement | 10 € | la dotation au mérite et les trophées, |
| Tournois dotés, dotation au minimum égale à 15% des droits d'engagement | 9 € | les cadeaux communs et les tirages au sort. |
| Tournois dotés, dotation au minimum égale à 10% des droits d'engagement | 8 € | Pour les moins de 25 ans , les droits d'engagement |
| Tournois non dotés | 7 € | doivent obligatoirement être réduits d'au moins 50%. |

4. Redevances : montant par joueur et par épreuve

| | Part FISF | Part FFSc | Part Comité |
|--|-----------|-----------|----------------|
| Duplicate | | | |
| TH en 3 parties ou plus | | 3 € | |
| TH en 2 parties | | 2 € | |
| TH "catégoriels" en 2 parties (réservés à certaines séries ou catégories d'âge) | | 1 € | |
| Phases CdF, qualif VerDiam, simultanés nationaux (VerDiam, handicap) | | 3 € | |
| Simultanés mondiaux (blitz, 3 minutes, semi-rapides) | (1) | 3 € | |
| <i>(1) La FFSc perçoit les 3€ puis reverse le dû à la FISF (0,50€/joueur/partie)</i> | | | |
| Simultanés Fédéraux | | 0,75 € | |
| Simultanés Permanents | | 0,50 € | 0,25 ou 0,50 € |
| Interclubs (montant par équipe de 7 joueurs) | | 20 € | |
| Interclubs (montant par équipe de 5 joueurs) | | 15 € | |
| Classique | | | |
| TH et masters | | 1,5 € | |
| Interclubs (montant par équipe de 3 joueurs) | | 7,5 € | |

Tout joueur figurant au classement final donne lieu à redevance, y compris les joueurs invités.

Pour les **moins de 25 ans**, la redevance est réduite dans la même proportion que l'inscription.

Le montant des **redevances comité**, est défini librement par chaque ligue et comité, sauf s'il y a consigne fédérale. Cette décision peut être prise en bureau, CA, ou AG, mais doit être portée à la connaissance de tous les joueurs.

Règles d'exonération de la redevance fédérale

1. **UN SEUL championnat régional (TH3)** par comité ou ligue est exonéré.
2. **UN SEUL championnat départemental (TH2 ou TH3)** par département est exonéré.

Précisions :

Pour les comités composés d'un seul département et pour les ligues, un seul championnat (régional **ou** départemental) est exonéré.

UN SEUL TITRE peut être décerné par département : en cas de département partagé, les comités concernés organiseront une seule épreuve commune.

Les championnats régionaux ou départementaux spécifiques (parties originales, semi-rapides, blitz, ...) ne sont pas exonérés.

Les championnats régionaux et départementaux pouvant être open, seuls les joueurs ayant droit au titre donnent lieu à exonération :

la redevance est due pour les joueurs extérieurs au comité (ou ligue) ou au département.

3. Après accord de la FFSc, les tournois au profit d'une association à but humanitaire (même définition que pour les impôts) sont exonérés.
4. Les tournois au profit du financement de l'activité Scrabble des Jeunes et Scolaires sont exonérés.

Précisions :

Les tournois "au profit de" doivent donner lieu à un reçu de l'organisation bénéficiaire, qui sera transmis à la fédération.

Les tournois au bénéfice d'une autre activité que le scrabble (voyage, MJC, ...) ne sont pas exonérés.

5. Les tournois en paires sont exonérés.
6. Dans le cadre d'un festival, seul le tournoi ayant la plus grosse fréquentation donne lieu à une redevance fédérale, d'un montant de 3 €. Les autres tournois du festival sont exonérés de la redevance fédérale.

5. Annonces dans Scrablerama

| | Montant |
|---|---------|
| Tournois (facultatif) | |
| 1/4 de page maximum | 40 € |
| 1/2 page | 80 € |
| 1 page entière | 150 € |
| Semaines de Simultanés ou autres (obligatoire) | |
| Forfait 1/2 page | 200 € |